

Le Centre de recherches sur le commerce international médiéval

Le Centre de recherches sur le commerce international médiéval (CRECIM) a été constitué à Troyes le 2 décembre 2014 par Patrick Demouy, professeur à l'Université de Reims-Champagne-Ardenne, Pierre Racine, professeur honoraire de l'Université de Strasbourg, et Jean-Marie Yante, professeur à l'Université catholique de Louvain, à Louvain-la-Neuve (Belgique).

Il s'agit d'une association régie par la loi du l^{er} juillet 1901 qui a son siège social aux Archives départementales de l'Aube à Troyes

Le CRECIM s'est assigné comme objet de susciter et de promouvoir des activités de recherche en matière d'histoire du commerce interrégional et international du début du Moyen Âge au seuil de l'époque moderne dans l'Occident médiéval. Il s'agit donc d'une structure dont la sphère d'intervention dépasse nettement le cadre régional champenois.

Le CRECIM ambitionne :

- d'initier des travaux de repérage et d'analyse de sources, qu'il s'agisse de sources écrites ou de témoignages iconographiques ou archéologiques ;
- d'organiser des conférences, des journées d'études et des colloques, d'en publier les résultats et ceux d'études s'inscrivant dans ses objectifs ;
- de prendre en charge, seul ou en partenariat, la conception et la réalisation d'expositions.

Son implantation dans la capitale de l'ancien comté de Champagne l'amènera tout naturellement à susciter et développer des recherches sur le cycle des foires internationales qui, du milieu du XII^e siècle au début voire au milieu du XIV^e, ont drainé dans quatre villes de Champagne et de Brie (Bar-sur-Aube, Lagny, Provins et Troyes) d'importants flux commerciaux en provenance notamment d'Italie, des Pays-Bas, d'autres régions de France, mais aussi d'Angleterre, d'Espagne et du monde germanique.

Dominée par les travaux du provinois Félix Bourquelot au XIXe siècle, d'Elizabeth Chapin dans l'entre-deux-guerres, plus récemment de Robert-Henri Bautier et de Michel Bur, l'historiographie fournit de solides repères sur l'origine de ces rendez-vous commerciaux, leur organisation, leur achalandage et leur fréquentations. Bien des aspects n'en demeurent pas moins à approfondir, notamment en matière de « politique » et de réglementations économiques, d'infrastructures commerciales et de crédit. Parmi d'autres perspectives de recherches, la dimension culturelle de ces assises majeures des échanges internationaux et l'insertion de celles-ci dans une constellation de réseaux gagneraient à être systématiquement investiguées. De plus ou moins récentes éditions de sources — les actes du comte Henri le Libéral, les chartes de l'abbaye de Clairvaux au XII^e siècle et celles d'établissements religieux provinois — fournissent à la recherche de précieuses informations.

La création du CRECIM s'inscrit dans le sillage d'un atelier tenu à Rome, du 13 au 15 octobre 2011, sur le thème « Un trinôme commercial européen : Italie - Champagne - Pays-Bas (XII^e-XIV^e siècles) », organisé par Pierre Racine et Jean-Marie Yante grâce à l'appui financier de la Fondation européenne pour la science (de Strasbourg) et avec l'aide de l'Institut historique belge de Rome, de l'Academia Belgica, de l'École française de Rome, de l'Istituto storico italiano per il Medioevo et du Centro studi Renato Bordone' sui Lombardi, sul credito e sulla banca, d'Asti (Italie). L'édition des actes de cette rencontre, réunissant quinze interventions de chercheurs allemand, américain, belges, français, italiens et suisse, devrait être finalisée en 2016.

Les recherches programmées par le CRECIM impliquent forcément la mobilisation d'archéologues, d'historiens de l'économie, du droit, des institutions, de l'art et de la littérature, de numismates... Elles requièrent le repérage systématique de toutes les sources disponibles, tant normatives que de la pratique, tant littéraires qu'archéologiques ou iconographiques. Les témoignages écrits sont présentement dispersés dans de nombreux dépôts d'archives et bibliothèques, français et étrangers ; d'aucuns ont fait l'objet d'éditions plus ou moins récentes et conformes aux actuels critères scientifiques ; d'autres demeurent inédits. Afin de mettre le maximum de sources à la disposition des chercheurs, le CRECIM s'est assigné comme tâche la création d'une banque de données. Pareille entreprise requiert des collaborations internationales et des partenariats scientifiques. Elle rendra service non seulement aux médiévistes, champenois ou étrangers, aux historiens de l'artisanat, de l'industrie ou des échanges, mais intéressera également une école d'économistes américains, apparue dans la décennie 1970 sous le nom de New Institutional Economics, dont le principal représentant est Douglass North (1920-2015), Prix Nobel 1993. Leur champ d'études est le rôle des institutions dans les changements économiques, leur fonction de régulation. Pour eux, les chemins de développement des sociétés sont conditionnés par leur passé.

Outre ce projet, le CRECIM envisage dès à présent la tenue d'une rencontre scientifique annuelle autour d'un thème s'inscrivant dans les objectifs fixés par ses statuts. Ce sera l'occasion de replacer le cycle champenois des foires, son organisation, ses acteurs et les articles de commerce en présence dans un contexte européen et dans la longue durée. Le centre prévoit, à plus ou moins brève échéance, le lancement de projets d'éditions et de rencontres scientifiques (journées d'étude, conférences, séminaires) dépassant le cadre strict de l'espace champenois.

Pour l'automne 2016, le bureau du CRECIM a décidé la tenue d'une journée sur le thème Foires et topographie urbaine. Il s'agira, dans un premier temps, de présenter un état des connaissances relatives aux quatre villes des foires de Champagne et de Brie, grâce — on l'espère — à la participation active des archéologues en charge de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine local. Dans un second temps devraient être abordés au cours de cette rencontre les cas de Chalon-sur-Saône (dont les foires ont pris au XIV' siècle le relais des assises champenoises), de différentes villes italiennes et espagnoles, ainsi que des villes du cycle des foires flamandes.

Organisation de l'association

Le CRECIM se composera de membres d'honneur, de membres bienfaiteurs et de membres actifs ou adhérents. Les membres peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales, les secondes étant représentées par le président, le responsable ou un délégué de l'organisation. Pour faire partie de l'association, il faut être agréé par le bureau, qui statue, lors de chacune de ses réunions, sur les demandes d'admission présentées.

Sont membres actifs ou adhérents ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement une cotisation. Le montant de celle-ci est fixé par l'assemblée générale (voir ci-après Modalités d'adhésion). Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association. Ils sont dispensés de cotisation. Les membres bienfaiteurs sont des personnes qui versent un droit d'entrée fixé par l'assemblée générale et une cotisation annuelle pareillement déterminée par celle-ci.

Les ressources de l'association seront constituées des droits d'entrée et des cotisations, de subventions de l'État, de collectivités et d'organismes internationaux, ainsi que de toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

Une assemblée générale ordinaire comprenant tous les membres de l'association, à quelque titre qu'ils y soient affiliés, se réunira chaque année au cours du premier trimestre.

L'association est dirigée par un conseil d'administration de huit à douze membres élus pour trois ans par l'assemblée générale. Un bureau est élu en son sein. Il est présentement constitué des personnes suivantes :

Président:

- Patrick DEMOUY, professeur à l'Université de Reims-Champagne-Ardenne

Vice-présidents:

- Nicolas DOHRMANN, directeur des Archives et du Patrimoine du Département de l'Aube
- Pierre RACINE, professeur honoraire de l'Université de Strasbourg

Secrétaire général :

- Jean-Marie YANTE, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain (Belgique)

Trésorier:

 Arnaud BAUDIN, directeur adjoint des Archives et du Patrimoine du Département de l'Aube

Modalités d'adhésion

Toute demande d'adhésion doit être adressée au secrétaire général.

Montant des cotisations (pour l'année 2017)

Membre actif ou adhérent : cotisation annuelle de 15 €

Membre bienfaiteur

- personne morale : droit d'entrée de 500 € et cotisation annuelle de 30 €
- personne physique : droit d'entrée de 80 € et cotiation annuelle de 30 €